CRA400001CTS1401347330020*

CRC PROFESSIONNELS 50 RUE DE SAINT-CYR 69009 LYON 09

Tél: 09 74 75 0274 (coût d'un appel local)

PHILCLIM 385 RUE DE PELLERA 01700 MIRIBEL

Vos références

Nº client / identifiant internet : 10795961 N° souscripteur : 40134733X

Nº contrat : 0020

23

50

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

GROUPAMA atteste que PHILCLIM - 48924523300023 - 385 RUE DE PELLERA - 01700 MIRIBEL est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE N° 401347330020 à effet du 1er mars 2016.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

pour les réclamations formulées entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017,

aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

METIER CHAUFFAGISTE - CLIMATICIEN

- Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), y compris en utilisant des techniques d'aérothermie, hors technique de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,

Groupama Rhône-Alpes Auvergne Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes-Auvergne RUE DE SAINT CYR - 69251 LYON CEDEX 09 779 839 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes Entreprise regie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75009 Paris





GRA4000001CTSI401347330020

Numéro souscripteur: 40134733X

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 3 page(s).

Fait à LYON 09, le 3 décembre 2016

Pour la Caisse Locale, par délégation : le Directeur Général de la Caisse Régionale,





23

58



GRA4000001CTSI401347330020*

CRC PROFESSIONNELS 50 RUE DE SAINT-CYR 69009 LYON 09

Tél: 09 74 75 0274 (coût d'un appel local)

PHILCLIM 385 RUE DE PELLERA 01700 MIRIBEL

Vos références

Nº client / identifiant internet : 10795961 Nº souscripteur : 40134733X Nº contrat : 0020



GROUPAMA atteste que PHILCLIM - 48924523300023 - 385 RUE DE PELLERA - 01700 MIRIBEL est titulaire d'un contrat d'assurance Nº 401347330020 à effet du 1er mars 2016 couvrant sa responsabilité de nature décennale pour la période de validité du 01/01/2017 au 31/12/2017.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT POUR DES DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

METIER CHAUFFAGISTE - CLIMATICIEN

Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), y compris en utilisant des techniques d'aérothermie, hors technique de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique

03/12/2016 08.12.2016 PRCDE1-01

Groupama Rhône-Alpes Auvergne Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes-Auvergne 50, RUE DE SAINT CYR - 69251 LYON CEDEX 09 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75009 Paris 23 3

28



GRA4000001CTSI401347330020*

Numéro souscripteur : 40134733X

aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P (Les Règles professionnelles acceptées par la C2P - Commission "Prévention Produits mis en oeuvre" de l'Agence Qualité Construction - sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction www.qualiteconstruction.com), ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P (Ces recommandations professionnelles "Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012" sont consultables sur le site du programme www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr).
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com),
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



GRA4000001CTSI401347330020

Numéro souscripteur : 40134733X

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle comprend 5 pages.

Fait à LYON 09, le 3 décembre 2016

Pour la Caisse Locale, par délégation : le Directeur Général de la Caisse Régionale,

1



23 2

58 1829

